

RÈGLEMENTATION DES ANTENNES DE TÉLÉCOMMUNICATION

Devant la prolifération d'antennes de télécommunication sur le territoire montréalais, le conseil municipal adoptait en 2010 une résolution demandant la formation d'un comité ad hoc sur la question. Même si le domaine des télécommunications est de compétence fédérale, les municipalités ont la possibilité de régir l'installation des antennes de télécommunication.

Le projet de règlement soumis à la consultation publique propose une série de critères balisant l'installation d'antennes sur les domaines publics et privés. Y sont abordées les questions de paysages, mais aussi les questions de sécurité. Le sujet des antennes de télécommunication soulève aussi des questions de santé publique. Cette consultation sera l'occasion de diffuser de l'information factuelle quant à l'état des connaissances scientifiques liées aux antennes relais. Enfin, l'enjeu du partage des compétences entre la ville centre et les arrondissements sera abordé.

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, la consultation se tiendra dans 4 arrondissements.

CONSULTATION PUBLIQUE À PARTIR DU
19 septembre 2011



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ocpm.qc.ca

L'OCPM a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à ajouter dans son document complémentaire des dispositions sur les antennes.

Le projet de règlement prévoit que, désormais, les antennes sur le domaine public et les tours d'antennes de plus de 10 mètres de hauteur sur le domaine privé, soient autorisées par la procédure des usages conditionnels. L'usage conditionnel est une procédure d'exception établie par le règlement d'urbanisme, en vertu de laquelle l'implantation d'un usage ou son exercice dans une zone déterminée par le règlement, doit être autorisé par le conseil d'arrondissement.

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCES D'INFORMATION

19 septembre 2011, 19 h

Lieu : **1550, rue Metcalfe** 14^e étage
(Métro Peel)

22 septembre 2011, 19 h

Lieu : **Saint-Nicolas d'Antioche
Église orthodoxe**
80, rue De Castelnau (Métro De Castelnau)

27 septembre 2011, 19 h

Lieu : **Église St-Kevin**
5590, ch. de la Côte-des-Neiges
(Métro Côte-des-Neiges)

28 septembre 2011, 19 h

Lieu : **Centre récréatif Rivière-des-Prairies**
7650, boulevard Maurice-Duplessis

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

(POUR PRÉSENTATION ORALE OU DÉPÔT DE MÉMOIRE)

6 octobre 2011, 16 h

ocpm.qc.ca/inscription

SÉANCES D'AUDITION DES OPINIONS

11 octobre 2011, 13 h et 19 h

Lieu : **1550, rue Metcalfe** 14^e étage
(Métro Peel)

17 octobre 2011, 19 h

Lieu : **Centre récréatif Rivière-des-Prairies**
7650, boulevard Maurice-Duplessis

19 octobre 2011, 19 h

Lieu : **Saint-Nicolas d'Antioche
Église orthodoxe**
80, rue De Castelnau (Métro De Castelnau)

20 octobre 2011, 19 h

Lieu : **Église St-Kevin**
5590, ch. de la Côte-des-Neiges
(Métro Côte-des-Neiges)



EXEMPLES DE CRITÈRES D'IMPLANTATION PRÉVUS AU RÈGLEMENT



**Éviter les secteurs sensibles, comme un secteur résidentiel, une garderie, une école, un hôpital ou un parc;
Favoriser les bordures d'autoroutes;**



**Positionner les antennes loin des fenêtres ou des balcons;
Installer les équipements à l'intérieur d'un boîtier;**



**Rendre l'antenne la moins visible possible de la voie publique;
Intégrer au mieux les antennes dans le paysage;**

Venez nous donner votre opinion sur les critères proposés ou en proposer d'autres lors des séances publiques !

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

ocpm.qc.ca

Pour consultation sur place :
aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

Gilles Vézina

Attaché de recherche et de documentation
(514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca